

**Vie des Quartiers - Subventions aux associations à caractère social -  
2<sup>ème</sup> répartition au titre de l'année 2007**

**Mme l'Adjointe DUFAY, Rapporteur :** Sur avis favorable de la Commission Action Sociale, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>Proposition Commission 2007</b>
<b>Secours Populaire</b>	Cette association intervient dans le domaine de l'humanitaire et de la solidarité et est très présente à Besançon et dans la région. Elle aide de nombreuses familles ou personnes en situation de précarité et difficulté sociale en leur fournissant de quoi se vêtir, se loger, se nourrir...  Depuis plus de 20 ans, tous les étés, le Secours Populaire organise la «journée des oubliés des vacances» afin de permettre à de nombreux enfants de profiter d'une journée de détente.	6 000 €
<b>Foyer de la Cassotte</b>	Cette association a pour objet d'assurer l'accueil et l'accompagnement de jeunes travailleurs qui intègrent des entreprises ou des organismes de formation à Besançon. Elle contribue au processus de socialisation et d'insertion sociale par l'animation collective et l'accompagnement individuel.  Elle assure aussi une ouverture sur le quartier et un brassage de population à travers une restauration intergénérationnelle.	13 000 €
<b>Les Restaurants du Coeur</b>	Cette association a pour objet d'apporter aux personnes démunies une aide alimentaire et un accompagnement social dans le domaine de la santé, de la scolarité des enfants, de l'insertion professionnelle...	1 300 €

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 20 300 €, sera prélevée au chapitre 65.524/6574 CS 47047 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédit de 902 € du compte de dépenses imprévues 022.01/022.20200 inscrit au budget 2007.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 14 décembre 2007.*